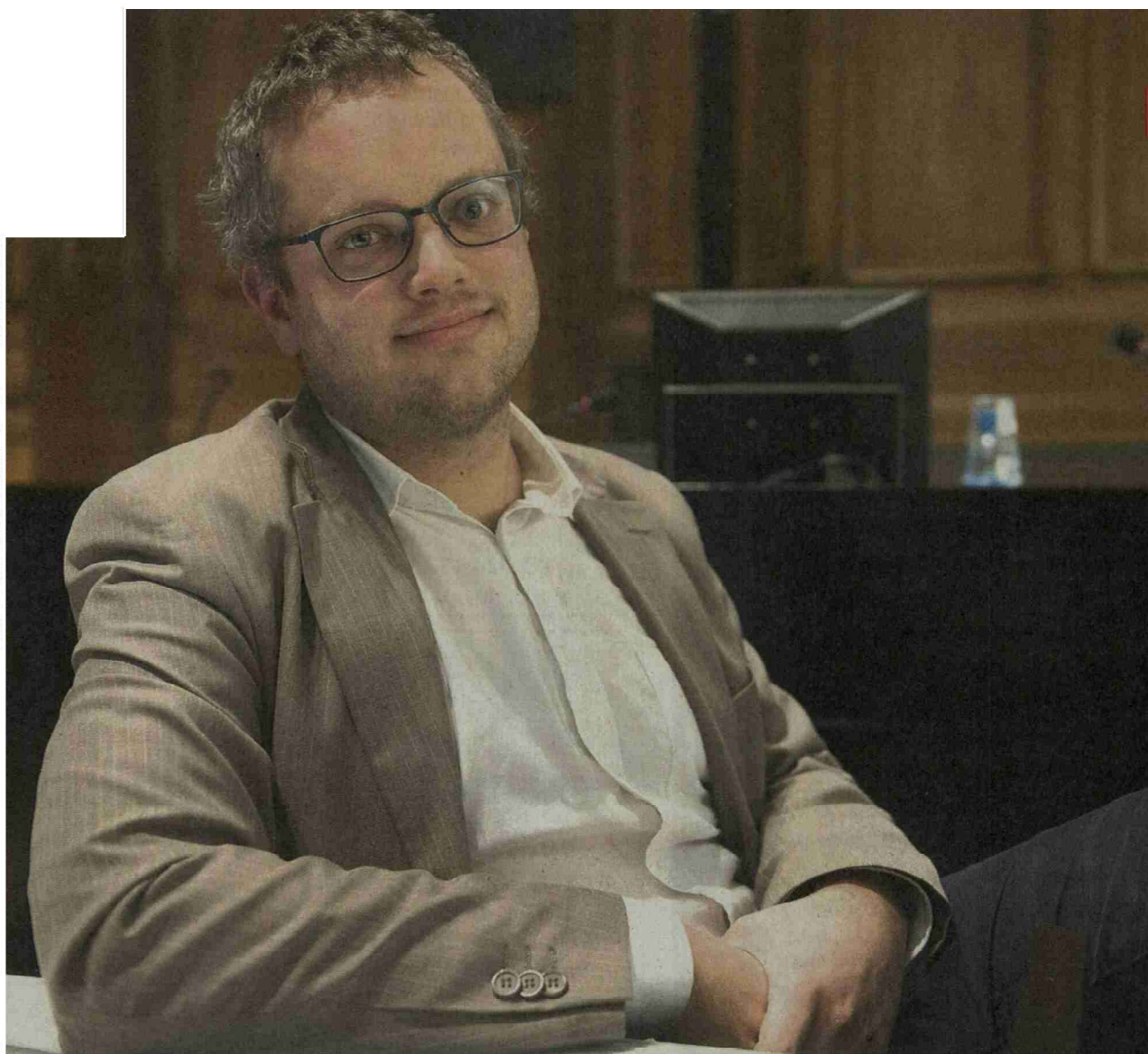




L'habitant de Pampigny Raphaël Mahaim est entré au Grand Conseil en 2007. VQH

L'élu qui mène deux combats de front

Par Raphaël Cand

PAMPIGNY

Raphaël MAHAİM
HYPERACTIF

Le député Vert a empoigné à bras-le-corps le départ de Morges de Monsanto et la fiscalité agricole, deux sujets qui agitent l'actualité régionale.

Le départ de Morges de Monsanto et la fiscalité agricole, deux sujets sans rapport apparent. Pourtant, pour le député Vert de Pampigny Raphaël Mahaim, le lien est tout trouvé: «Je juge absolument insupportable de courir après chaque petite famille paysanne pour le moindre centime d'impôt et de dérouler le tapis rouge à des entreprises comme Monsanto en leur accordant des exonérations fiscales afin qu'elles s'installent chez nous. Cela me révolte!»

Pour ceux n'étant pas familiers avec ces deux thématiques assez complexes, commençons par un rappel des faits. La problématique de la fiscalité agricole est née à la suite d'un arrêt par le Tribunal fédéral qui en a fait voir des vertes et des pas mûres aux paysans.

«Depuis toujours, les agriculteurs ont pu bénéficier d'une situation spéciale en matière de fiscalité qui était liée au fait que leurs patrimoines commercial et privé se confondent», explique le membre du Grand Conseil.

En effet, les travailleurs de la terre vivent la plupart du temps sur leur domaine. «La plus-value lors d'une vente, d'une donation ou d'une cessation d'activité professionnelle était donc soumise à l'impôt sur les gains immobiliers, poursuit Raphaël Mahaim. Mais le Tribunal fédéral a estimé en 2012 que cela ne devait pas s'appliquer à toutes les situations et que, dans de tels cas, les paysans seraient taxés selon l'impôt sur le revenu.» Conséquence: le pourcentage prélevé passe de 7% à 40, voire 50% du bénéfice. «Et c'est également valable en cas de donation, complète Raphaël Mahaim. On se base sur la valeur vénale du bien. Les agriculteurs ne reçoivent alors pas le produit de la vente et n'ont bien souvent pas l'argent pour payer.»

I Réduire la facture

Face à ce qu'il considère comme une injustice, Raphaël Mahaim s'est beaucoup battu et continue de le faire, notamment dans les rangs du Grand Conseil: «On a poussé comme des fous afin de réduire

au maximum la douloureuse pour les familles paysannes. Ce qui a débouché sur des mesures positives, même si le problème principal demeure puisque le système n'a pas été changé.»

Et bonne nouvelle pour les concernés, un des aménagements obtenus en 2017 par le député Vert, qui consiste en une directive permettant des remises d'impôts, vient d'être prolongé par le Conseil d'État jusqu'à fin 2019.

Autre sujet d'actualité: le départ de Monsanto de Morges et les exonérations qui ont été accordées aux inventeurs du Roundup. Un dossier que Raphaël Mahaim connaît bien puisqu'il avait déjà déposé en 2012 une interpellation intitulée «Le champion du monde des OGM et des scandales sanitaires Monsanto a-t-il aussi bénéficié d'exonérations fiscales?». Le Conseil d'État avait à l'époque expliqué que l'entreprise avait profité d'une déduction octroyée en 2004 et valable jusqu'à la fin 2014. Tout en ajoutant qu'une clause de «claw back» avait été introduite, prévoyant le remboursement des impôts exonérés en cas de déménagement après la période couverte par ladite exonération. «Lorsque j'ai appris que Monsanto, devenu Bayer aujourd'hui, quittait Morges, j'ai tout de suite repensé à cette fameuse clause», raconte le membre des Verts.

Le député n'a donc pas manqué de revenir à la charge il y a quelques semaines en demandant au gouvernement des précisions

quant au
remboursement
de ces impôts.
Bien qu'il ne
puisse pas
donner de
détails en
raison du secret
fiscal, l'exécutif
vaudois a
annoncé qu'un
examen juridique était en cours.
«Ce sont probablement des
dizaines de millions de francs
qui termineront dans les caisses
communales et cantonales,
affirme Raphaël Mahaim. On parle
d'ailleurs que de ça dans les villes
et villages, car Morges devrait

toucher le pactole et tout le monde
en bénéficiera avec la péréquation
financière.»

I Payer les victimes

Pour l'avocat de profession, le cas
de Monsanto pose aussi la question
de l'accord d'exonérations fiscales
de manière plus générale: «Je
ne suis pas fondamentalement
contre cette pratique, je pense
simplement qu'on devrait réfléchir
à qui on octroie des déductions
et comment. Je suis par exemple
très favorable à ce qu'on attire
des startups et autres entreprises
créant de l'emploi, mais pas des
sociétés comme Monsanto ou Vale

(ndlr: Géant minier brésilien établi
à Saint-Prex) qui n'ont aucun
scrupule et sont régulièrement
condamnés par des tribunaux du
monde entier.»

Et concernant l'utilisation
des impôts que remboursera
Monsanto au canton, Raphaël
Mahaim a également une petite
idée de quoi faire de l'argent
récolté: «On devrait l'affecter aux
victimes de l'entreprise que sont
les agriculteurs et la biodiversité.
J'ai d'ailleurs déposé une motion
en ce sens mardi dernier au Grand
Conseil.» ■

*Je suis très
favorable à ce
qu'on attire des
startups créant de
l'emploi, mais pas
des sociétés comme
Monsanto ou Vale*